

**Entre les soussignés :**

Nom : Association OSADOC Association Loi 1901  
Enregistrée sous le n°W343017269  
Adresse : Siège social à Mairie de Grabels,  
Sise 1, Place Jean Jaurès 34790 GRABELS.  
Entrepreneur de spectacle occasionnel à caractère éducatif.

Représentée par : Monsieur Daniel BOULANGER en sa qualité de Président,  
Ci-après dénommée Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie, d'une part,

**Et**

Nom : **Commune de St Clément de Rivière**  
Hôtel de Ville  
Avenue de Bouzenac  
34980 SAINT CLEMENT DE RIVIERE

Représentée par : Madame Laurence CRISTOLI, Maire de St Clément de Rivière  
Ci-après dénommée la commune de St Clément de Rivière, d'autre part.

**Il est préalablement exposé ce qui suit :**

A – L'Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie (OSADOC), en place pour sa cinquième année, a repris à son compte les missions d'éducation et de pratique orchestrale symphonique menées 9 années durant par l'Orchestre Départemental Amateur de l'Hérault (ODAH).

B – Cet orchestre, encadré par des professionnels, a pour objectif de réunir des musiciens amateurs de tous âges, des élèves des écoles de musique et des conservatoires locaux, pour aborder un répertoire riche et varié afin de se produire localement à l'issue, et de manière tout à fait occasionnelle, au travers six concerts afin de donner du plaisir au plus large auditoire.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

**Article 1 – Objet**

L'Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie, la commune de St Clément de Rivière et la commune de Montferrier s'associeront pour réaliser en commun un concert de l'OSADOC le Samedi 04 Mai 2019 à 18 heures à la Salle de spectacle du Devevou.

Le concert sera donné à titre gracieux (entrée gratuite).

Les signataires désignent les « contacts techniques » suivant qui échangeront entre eux pour l'organisation du concert :

**Pour la Mairie :**

M /Mme : Francine BOHÉ  
Téléphone : 06 07 21 44 02

**Pour le service technique :**

M /Mme : .....  
Téléphone : .....

Adresse du siège social **Mairie de Grabels, sise 1, Place Jean Jaurès 34790 GRABELS.** [www.osadoc.com](http://www.osadoc.com)

OSADOC est une association, à but non lucratif, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, enregistrée sous le n°W343017269 Contact : [osadoc@free.fr](mailto:osadoc@free.fr) Président Daniel BOULANGER tel 06.12.04.32.07

Pour l'OSADOC :  
Monsieur : Lionel GIROUD  
Téléphone : 06 85 76 34 04

## Article 2 – Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie

L'Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie sera en charge de la communication et s'engage à mentionner le partenariat de la commune de St Clément de Rivière sur les affiches (A3) éditées à l'occasion du concert.

L'Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique et technique de la représentation.

En sa qualité d'employeur, IL assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle et prendra en charge le paiement des droits d'auteur.

L'Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie s'engage à assurer le transport des musiciens, du matériel de percussion et des pupitres.

L'Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie fournira les affiches à la commune de St Clément de Rivière quinze jours au plus tard avant la date du concert. Les programmes, à destination du public, seront également fournis en nombre le soir du concert.

## Article 3 – La commune de St Clément de Rivière

### Prestation de base :

La commune de St Clément de Rivière s'engage à verser à L'Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie, sur présentation d'une facture avant le 07/05/2019, la somme de **625 € nets de TVA** (six cents vingt-cinq euros) correspondant à la moitié de la prise en charge partielle du coût technique du concert joué par l'orchestre tout entier (transport des musiciens, du matériel de percussion...). L'autre moitié étant supporté par la commune de Montferrier qui fournira la salle du Devevou lieu du concert.

Option : oui  non

La commune de St Clément de Rivière s'engage à verser à L'Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie, sur présentation d'une facture avant le ~~30/04/2015~~, la somme de 500 € nets de TVA (cinq cents euros) correspondant à la prise en charge partielle du coût technique d'un concert, d'une durée approximative de 30 minutes, de musique de chambre en maison de retraite partenaire de la commune de ~~30/04/2015~~ (transport des musiciens ...)

## Article 4 – Assurances

L'Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie est tenu d'assurer, contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

Adresse du siège social **Mairie de Grabels, sise 1, Place Jean Jaurès 34790 GRABELS.** [www.osadoc.com](http://www.osadoc.com)

OSADOC est une association, à but non lucratif, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, enregistrée sous le n°W343017269 Contact : [osadoc@free.fr](mailto:osadoc@free.fr) Président Daniel BOULANGER tel 06.12.04.32.07

La commune de Montferrier déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la représentation du spectacle dans son lieu et fournira une attestation d'assurance dès la signature du présent contrat ou au plus tard avant le concert.

#### Article 5 – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation, pour raison de force majeure avérée (selon la définition prévue par l'article 1148 du Code civil), la présente convention se trouverait annulée de plein droit sans que les communes de St Clément de Rivière, de Montferrier ou l'Association L'Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie soient redevables d'une quelconque indemnité.

#### Article 6 – Compétences juridiques

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les signataires s'engagent à rechercher toutes les voies de recours à l'amiable.

Dans le cas où le désaccord devrait persister, ils porteraient le conflit devant les juridictions compétentes de la circonscription de Grabels.

Fait à Grabels en double exemplaire, le 20/07/2019

Pour L'Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie  
**Monsieur Daniel BOULANGER, Président**

Pour la commune de St Clément de Rivière  
**Madame Laurence CRISTOLI, Maire**



OSADOC  
Orchestre Symphonique  
Amateur D'Occitanie

